

Social / Maisons familiales

Un mode d'accueil innovant pour les personnes âgées

Après le Sud-Ouest, le groupe Elysée-Vendôme va développer en Alsace son concept innovant de « Villas Edeniales » : des maisons construites spécialement pour héberger des personnes âgées et leur famille d'accueil. Une trentaine de communes se sont d'ores et déjà montrées intéressées.

■ Être rémunéré pour accueillir à son domicile et prendre en charge une personne âgée ou un adulte handicapé : c'est le principe de l'accueil familial. Un mode d'hébergement peu développé en France et encore moins en Alsace (voir encadré), à côté du maintien à domicile ou de l'accueil en établissement. Pourtant, face au vieillissement de la population, il pourrait représenter un mode d'accueil complémentaire, notamment dans les régions rurales, comme le préconisait en novembre 2008 un rapport parlementaire de Valérie Rosso-Debord, députée de Meurthe-et-Moselle.

La construction des villas repose sur un partenariat public-privé

En Alsace, l'accueil familial pourrait prendre de l'ampleur dans les prochaines années avec le concept de « Villas Edeniales » commercialisé par le groupe d'ingénierie et stratégie patrimoniale Elysée-Vendôme. Le principe : construire des maisons spécialement destinées à l'accueil familial, en permettant d'héberger dans des locaux adaptés personnes âgées ou handicapées et famille d'accueil.

Ces villas de 300m², telles qu'elles existent déjà dans le Sud-Ouest, comptent deux niveaux. Au rez-de-chaussée, trois personnes âgées disposent chacune d'une chambre meublée et d'une salle de bain individuelles, ainsi que d'un séjour, d'une salle à



Le projet de « Villas Edeniales » tel qu'il est prévu à Steige, dans la vallée de Villé, où il pourrait voir le jour dès la fin de l'année. (Document remis)

manger et d'une cuisine en commun. A l'étage, deux logements permettent d'héberger la famille de l'accueillant titulaire et celle de l'accueillant remplaçant. Les repas sont pris en commun avec les résidents. Ces villas, entourées d'un jardin, sont généralement construites par deux ou trois, avec un espace de rencontre commun.

La construction de ces villas repose sur un partenariat

public-privé – entre des investisseurs et des communes, rassemblées au sein d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS). La commune met à disposition un terrain à des conditions préférentielles, tandis que les investisseurs financent l'achat du terrain et la construction des villas. Celles-ci sont louées au groupement dans le cadre d'un bail commercial de 18 ans. Le

groupement rétribue les accueillants familiaux, qui payent un loyer. Les personnes âgées ou handicapées versent au groupement un prix d'intervention journalier.

« Permettre à des personnes âgées de passer leur soir de vie dans leur village »

En Alsace, plusieurs communes se sont montrées intéressées par le concept et se sont regroupées au sein d'un GCSMS, l'un dans le Bas-Rhin, l'autre dans le Haut-Rhin (*). « Cela représente 91 villas dont 28 sont en instruction de permis de construire dans 9 communes. Ce qui permettra un accueil de 273 résidents soit l'équivalent de 4 Ehpad [établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ndlr] et la création de 136 emplois publics dans les communes », indique Robert Hoppé, directeur régional Est des Villas Edeniales.

Les premières villas pourraient voir le jour dès la fin de l'année à Steige, dans la

vallée de Villé, où trois maisons sont prévues. Le maire du village, Roland Mangin, administrateur du GCSMS « Accueil familial du Bas-Rhin », est particulièrement motivé par le projet : « Compte tenu du vieillissement de la population, l'offre classique ne suffira pas. D'après le président du conseil général du Bas-Rhin, il faudrait construire une centaine d'Ehpad dans le département pour répondre à la demande et ce n'est pas possible financièrement. Il faut donc des solutions complémentaires. L'accueil familial permettra à des personnes âgées de passer leur soir de vie dans leur village. »

Émilie Brotel

(*) GCSMS « Accueil familial du Bas-Rhin » : Altwiller, Berg, Burbach, Dangolsheim, Dettwiller, Drachenbromm, Birlenbach, Frohmühl, Gumbrechtshoffen, Keskastel, Mackwiller, Oermingen, Puberg, Riedseltz, Steige, Steinbourg, Voellerdingen, Walbourg, Wingersheim. GCSMS « Accueil familial du Haut-Rhin » : Morschwiller-le-Bas, Westhalten, Pfetterhouse, Koestlach, Raedersdorf, Illfurth, Spechbach-le-Haut, Helfrantzkirch, Buhl.

Un dispositif peu développé

L'accueil familial des personnes âgées et handicapées est peu développé en Alsace. On compte dans le Bas-Rhin 31 accueillants et 42 accueillis (6 personnes âgées, 3 personnes âgées handicapées et 33 personnes handicapées) et dans le Haut-Rhin, 89 accueillants et 104 accueillis (dont 91 personnes handicapées).

Dans son schéma gérontologique 2010-2014, le conseil général du Bas-Rhin s'est toutefois fixé comme objectifs la promotion du dispositif d'accueil familial et la valorisation de la profession d'accueillant familial. En revanche, le conseil général du Haut-Rhin, indique ne pas chercher particulièrement à développer ce dispositif. Dans le cadre de son schéma des personnes handicapées 2009-2013, il s'est toutefois fixé

comme objectif de mettre en place à titre expérimental une possibilité d'accueil de jour en famille d'accueil et d'entamer une réflexion sur un partenariat entre les établissements et les familles d'accueil d'un territoire sur des questions de formation, de soutien.

Si le conseil général du Bas-Rhin indique que le projet des « Villas Edeniales » a « suscité son intérêt » et qu'il « accompagnera son développement au titre de ses compétences », son homologue du Haut-Rhin est plus mitigé, regrettant que « juridiquement la création de ces villas ne relève pas d'un processus d'autorisation mais uniquement d'un agrément a posteriori des salariés embauchés par le groupement. »

Repères



❑ **L'accueillant.** L'accueillant (qui ne peut être de la famille du résident) doit suivre une formation initiale et continue et obtenir un agrément du conseil général pour une durée de 5 ans, permettant d'accueillir jusqu'à trois personnes.

Dans le cadre du projet de « Villas Edeniales », il est salarié du groupement et a un statut d'agent territorial de la fonction publique non titulaire (habituellement, les accueillants sont salariés de la personne accueillie avec qui ils passent un contrat d'accueil, qui ne constitue pas un contrat de travail).

Leur salaire net serait de 1700 € par mois (variable en fonction du degré de dépendance des résidents), selon Robert Hoppé, avec un loyer à payer d'environ 700 € par mois. L'accueillant touche aussi une indemnité pour les frais d'entretien.

❑ **Le résident.** Dans le projet de « Villas Edeniales », le résident verse au groupement un prix d'intervention journalier qui couvre les salaires des accueillants, les charges sociales, les indemnités d'entretien, le loyer et le coût de fonctionnement du groupement. « Le coût pour le résident est le même que dans une maison de retraite, soit environ 1800 € par mois, indique Robert Hoppé. Et il bénéficiera des aides habituelles ».

❑ **Le groupement.** Le groupement paye un loyer aux propriétaires des villas et assure un suivi social, administratif et financier. Il emploie les accueillants titulaires et remplaçants (à mi-temps) ainsi que du personnel administratif, une assistante sociale et un psycho-gérontologue.

❑ **Le conseil général.** Le conseil général donne l'agrément à l'accueillant, après inspection d'une équipe composée d'un médecin, d'un psychologue et d'un travailleur social. Il assure le suivi de l'accueil ainsi que des contrôles.

ABRI • AUVENT • VERANDA • ESCALIER • GARDE-CORPS • TERRASSE & AMENAGEMENT



MisterBois
agenceur d'habitat

68660 LIEPVRE Tél. 03 89 58 33 00
68460 LUTTERBACH Tél. 03 89 57 01 77

67670 MOMMENHEIM Tél. 03 88 51 08 08



Vos projets sur mesure

www.misterbois.fr